

## Résiliation par mon concubin de l'assurance automobile

Par **Gend**, le 13/09/2010 à 09:53

Bonjour,  
je suis en concubinage et nous sommes en cours de séparation. A t'il le droit de résilier l'assurance automobile contractée à nos deux noms sans me prévenir ? Car c'est ce qu'il à fait, je suis donc parti en espagne le mois dernier sans être assuré et sans le savoir. Je ne suis donc plus assurée sans le savoir depuis 3 mois.  
Merci de bien vouloir me répondre.

Par **Domil**, le 13/09/2010 à 14:21

Est-ce qu'il y a un souscripteur et deux conducteurs, ou deux souscripteurs ?

Par **Gend**, le 13/09/2010 à 16:35

il y a un souscripteur et deux conducteurs  
merci de me répondre.  
Gend

Par **Gend**, le 13/09/2010 à 16:37

il y a un souscripteur et deux conducteurs et nous payons à deux l'assurance.  
merci de me répondre.  
Gend

Par **Domil**, le 13/09/2010 à 17:01

Il n'y a donc que le souscripteur qui ait des droits sur ce contrat. Il a le droit de le résilier à sa guise. Si vous payez la prime d'assurance sans être le souscripteur, fallait pas.

Par **Gend**, le **13/09/2010** à **19:52**

Bien merci pour votre réponse. Cela est bien ce que je craignais  
Gend